

Message N° 2024/69 du Conseil communal au Conseil général
du 10 décembre 2024

Crédit-cadre – Remplacement des compteurs d'eau (sur 4 ans)

Le conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message N°2024/69 relatif au crédit d'investissement cité en titre.

1. Introduction

La protection des données et l'évolution de la technologie a amené notre fournisseur de compteurs d'eau potable (GWF AG) à commercialiser un nouveau module de communication RCM H-200.

Le protocole de communication utilisé par ces nouveaux modules H-200 fonctionnent uniquement avec des compteurs dotés d'un Coder MP, soit un compteur avec un totalisateur à 8 rouleaux. Ceux-ci ne sont disponibles que depuis 2014.

Environ 2/3 du parc de compteurs de la commune de Neyruz est constitué de compteurs datant d'avant 2014, et donc non dotés d'un totalisateur à 8 rouleaux. Cela signifie qu'une fois que les batteries de leur module de communication seront complètement déchargées, ceux-ci ne pourront pas être remplacés par les nouveaux RCM H-200, car incompatibles avec le compteur en place. Etant donné que les modules « ancienne génération » ne sont plus commercialisés, ces compteurs devraient à nouveau être relevés à la main pour la facturation.

En parallèle à cette problématique de compatibilité « compteurs - module de communication », s'ajoute la question de la durée de vie résiduelle des compteurs actuellement installés dans la commune.

La SSIGE, organe faîtière pour le comptage de l'eau et du gaz, préconise le changement d'un compteur mécanique chaque 15 ans pour garantir une fiabilité de la mesure. En effet, le comptage devient moins précis avec les années à cause de l'entartrage de l'appareil de mesure. L'eau réellement consommée n'est de ce faite pas totalement facturée.

Une partie des compteurs de la commune, ceux entre 2010 et 2014, n'ont pas encore atteint les 15 ans d'utilisation. C'est pourquoi GWF accorde des rabais de reprise dans ce genre cas et ceux-ci sont considérés dans l'offre établie par GWF.

2. Planification des remplacements

Afin de limiter les dépenses, il est prévu que notre fontainier se charge lui-même du remplacement des compteurs sur les années 2025 à 2029.

3. Demande de crédit et financement

Le crédit relatif à cette acquisition de 400 nouveaux compteurs et modules de communication RCM H-200 est demandé pour le montant de CHF 160'000.00 TTC. Ce crédit sera alloué à l'entreprise GWF, qui nous fournira ces pièces au fur et à mesure de notre progression de remplacements.



Ce crédit d'investissement sera financé avec les liquidités communales.

| | | | | |
|--|------------|-------|---|-----------------|
| Frais financiers du crédit : | | | | |
| Perte d'intérêts sur capitaux utilisés | 160'000.00 | 1.10% | + | 1'760.00 |
| Amortissement annuel comptable PA | 160'000.00 | 3.00% | + | 4'800.00 |
| | | | | |
| Résultat annuel | | | = | <u>6'560.00</u> |

4. Conclusion

Fort des arguments qui précèdent, le Conseil communal invite le Conseil général à approuver ce crédit d'investissement pour le remplacement des compteurs d'eau afin que notre système de relevé de compteurs reste opérationnel et que nos données de facturation soient les plus précises possible. Il sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 11 novembre 2024.

Le Conseil communal de Neyruz FR